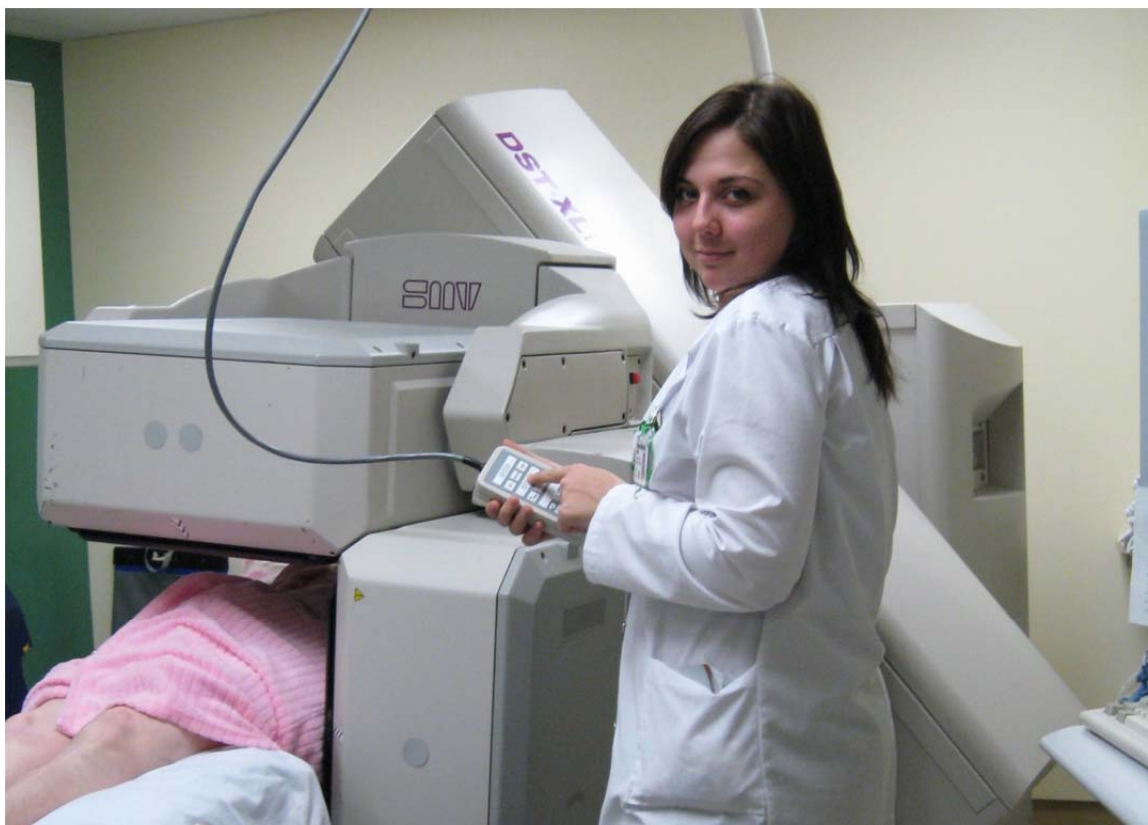




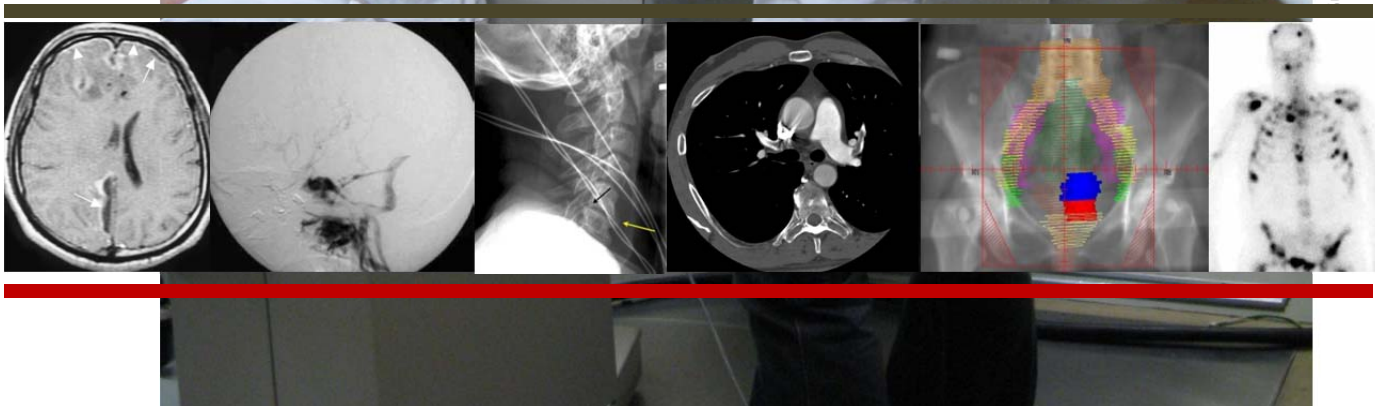
Ordre des technologues
en **imagerie médicale**
et en **radio-oncologie**
du Québec

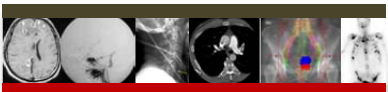
71^e rapport annuel

2011-2012



ur la photo: Anick Mailloux Charpentier, t.i.m.





Mission

L'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (OTIMRO) a pour mission la protection du public en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. À cette fin, l'Ordre surveille activement l'exercice de la profession et s'assure de la compétence de ses membres.

Valeurs

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres véhiculent dans leurs actions les valeurs suivantes : l'intégrité, le respect, l'ouverture, l'engagement et l'empathie.

Orientations stratégiques

- Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession
- Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession
- Assurer l'actualisation des compétences des membres
- Favoriser et encadrer la pratique avancée
- Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession
- Maintenir la surveillance d'exercice de la profession
- S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de son mandat

Sommaire

Lettres de présentation	3	Comité révision des plaintes	37
Comités de l'OTIMRO	4	Conseil de discipline	37
Employés et contractuels de l'OTIMRO	6	Comité de vérification	40
Présidente	7	États financiers	41
Secrétaire	11	Rapport de l'auditeur indépendant	42
Comité des examens	18		
Comité de révision des notes	19		
Comité d'équivalence de diplôme et de formation	19		
Comité de formation collégiale	20		
Comité d'inspection professionnelle et Service d'inspection	22		
Comité de développement professionnel	26		
Sous-comité de congrès	29		
Sous-comité colloque et symposium	30		
Statistiques sur les permis et le Tableau des membres	31		
Activités de communications et événements	34		
Prix	35		
Comité du Magazine	35		
Comité de la relève	36		
Syndic	37		

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 0841-0216



Lettres de présentation

Québec, mai 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2012.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Monsieur Jean-Marc Fournier

Saint-Léonard, mai 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Nous vous prions de croire, monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Saint-Léonard, mai 2012

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

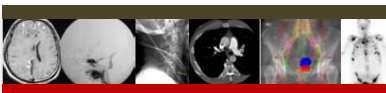
Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.



Comité exécutif

Élus par le suffrage des administrateurs

BOUÉ, Danielle, t.i.m., présidente
HUDON, Steve, t.i.m., 1^{er} vice-président
BÉLAND, Joanne, t.i.m., 2^e vice-présidente
FELX, Nicole, t.i.m., trésorière
DESROCHERS, Lucie *

Conseil d'administration

BÉLAND, Joanne, t.i.m. (MN, Laurentides, 2011-05-26)
BUSSIÈRES, Vicky, t.i.m. (RD, Montréal 2011-05-26)
BOUÉ, Danielle, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2011-05-26)
BOURGIER, Christine * (2011-05-26)
DESROCHERS, Lucie * (2010-05-27)
DUCHAINE, Claudie, t.i.m. (RD, Outaouais, 2010-05-27)
FAUCHER, Valérie, t.i.m. (RD, Saguenay, 2010-05-27)
FELX, NICOLE, t.i.m. (RD, Laval, 2011-05-26)
FORGET, Catherine, t.r.o. (Estrie, 2010-05-27)
HUDON, Steve, t.i.m. (RD, Bas-Saint-Laurent, 2010-05-27)
IMBEAULT, Suzanne, t.i.m. (MN, Capitale Nationale 2011-05-26)
LESSARD, Manon, t.i.m. (RD, Montréal, à compter du 2012-01-20)
OLIVIER, Karina, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2010-05-27)
POIRIER, Sylvie, t.r.o. (Montréal, 2011-05-26)
PLANTE, Eric* (2011-05-26)
RATELLE, Mélanie, t.r.o. (Montréal, 2010-05-27)
SASSEVILLE, Jasmine *, cpa-ca, asc, (2011-05-26)
SIROIS, Sylvain, t.r.o. (Montréal, 2011-05-26 au 2012-01-20)

Vérification

FELX, Nicole, t.i.m., responsable
RATELLE, Mélanie, t.r.o.
BOURGIER, Christine*

Syndic et syndics adjoints

PARADIS, Jacques, t.i.m.(E), syndic (jusqu'en décembre 2011)
MOREL, Yves, t.i.m., syndic (depuis janvier 2012)
COUTURE, Carole, t.i.m., syndic adjointe (RD)
GAGNON, Lucie, t.i.m., syndic adjointe (RD)
KEARNEY, Émile-André, t.i.m., syndic adjoint (RD)
LARIN, Daniel, t.i.m., syndic adjoint (MN)
PLOURDE, Christine, t.r.o., syndic correspondante
ROY, Diane, t.r.o., syndic adjointe
ROY, Valérie, t.i.m., syndic correspondante (MN)
TOUPIN, Marielle, t.i.m., syndic adjointe (RD)

Révision des plaintes

LUSSIER, Francine, t.r.o., responsable
BOURGIER, Christine *
CHABOT, Martine, t.i.m. (MN)
GOSELIN, Mariane, t.i.m. (RD)
GRENON, Marie-France, t.i.m. (RD)
PROULX, Raymond, représentant du public

Discipline

GILBERT, M^e Jean-Guy, président
ALLARD, Denis, t.i.m. (RD)
BERNIER, Solange, t.r.o.
BOULANGER, Monique, t.i.m. (MN)
BRONSARD, Nicole, t.i.m. (RD)
DANSEREAU, Norbert, t.i.m. (RD)
DUQUETTE, M^e Emmanuelle, secrétaire
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN)
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
GATIEN, Sylvie, t.i.m. (RD)
LOWE-MULLEN, Kathleen, t.i.m. (RD)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.

Équivalence des diplômes

et de la formation

BOUVETTE, Pascal, t.r.o.
HOSKIN, Mary Ann, t.i.m. (RD) (Responsable)
JOLY, Lise, t.r.o.
NADEAU, Maxime, t.i.m. (MN)
TREMBLAY, Josée, t.i.m. (RD)
CHARLAND, Bibiane, t.i.m. (MN)

Inspection professionnelle

BOISSELLE, Brigitte, t.r.o., présidente
AUBÉ, Julie, t.i.m. (RD)
BÉLANGER, Marie-Claude, t.r.o.
DROUIN, Marie-Claude, t.i.m. (RD)
FORTIN, Vicky, t.i.m. (RD)
MARCEAU, Fabienne, t.i.m. (RD)
MORENCY, Alexandra, t.i.m. (RD)
MORIN, Chantal, t.i.m. (MN)
HENLEY, Elizabeth, t.r.o.
BEAUCHAMP, France, t.i.m. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.i.m. (RD)
WEILAND, Nathalie, t.i.m. (MN)

Relève

OUELLET, Karine, t.i.m. (RD), responsable
CARPENTIER, Line, t.i.m. (RD)
HUPÉ, Anne-Marie, t.r.o.
HARVEY, Caroline, t.i.m. (MN)
NORMANDIN, Marie-Andrée, t.i.m. (MN)
VACHON, Pier-Ann, t.r.o.

Examens (jusqu'en novembre 2011)

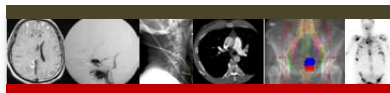
RHEAULT, Jean-Philippe, responsable (jusqu'en août 2011)
BROCHU, Sonia, t.i.m., responsable (à compter d'août 2011)
BERNIER, Solange, t.r.o., responsable en RO
MICELI, Giovanna, t.r.o.
PAPAGEORGIOU, Maria, t.r.o.
BOULANGER, Monique, t.i.m., responsable en MN
FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN)
LARIN, Daniel, t.i.m. (MN)
GAGNON, Gilbert, t.i.m.(E), responsable en RD
BROCHU, Mylène, t.i.m. (RD)
MATUESZWSKA-ARSENEAULT, Linda, t.i.m. (RD)

Révision des notes

BROCHU, Sonia, t.i.m. responsable
CHABOT, Jean, t.r.o.
JOLY, Louise, t.i.m. (RD)

Formation

BERGERON-GAGNON, Jacqueline, t.i.m (E), responsable (RD)
Représentant de l'OTIMRO
CHABOT, Martine, t.i.m. (MN) Invitée
PAGÉ, Benoît, Collège Ahuntsic
Représentante de la Fédération des cégeps
DÉRASPE, Sonya, t.r.o.
Représentante de l'OTIMRO
CHARPENTIER, Hélène,
Représentante du MELS
ROY, Françoise, Cégep de Rimouski
Représentante de la Fédération des cégeps



Comités de l'OTIMRO (SUITE)

Développement professionnel

BOURQUE, Daniel, t.i.m. (RD) responsable
BOISSELLE, Brigitte, t.r.o.
Représentante du CIP
CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o.
Représentant du sous-comité congrès
COUTURE, Lynda, t.r.o.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
GENEAU, Isabelle, t.i.m. (RD)
Représentant sous-comité colloque et symposium
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)
OUELLET, Karine, t.i.m. (RD)
Représentante du comité de la relève
TURMEL, Annie, t.i.m. (MN)
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.

Comité Magazine

LESSARD, Richard, t.i.m. (RD) responsable
BRETON, Renée, t.r.o.
TARDIF, Francis, t.i.m. (MN)

Sous-comité colloque et symposium

GENEAU, Isabelle, t.i.m. (RD) responsable
HARVEY, Caroline, t.i.m. (MN)
TURGEON, Liane, t.r.o.

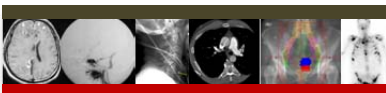
Congrès 2011

CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o., responsable
AUDET, Philip, t.i.m. (MN)
BEAUDRY, Marie-Pier, t.r.o.
CARPENTIER, Line, t.i.m. (RD)
LAJOIE, Marie-Pier, t.i.m. (RD)
LEBEL, Benoît, t.i.m. (RD)
NEAULT, Roxane, t.i.m. (MN)

ACTRM

JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN)

* Administrateur (trice) nommé(e) par l'Office des professions



Employés et contractuels de l'OTIMRO

Direction générale

CROMP, Alain, t.i.m.(E), B.Ed., D.S.A., M.A.P., Adm. A., directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, adjointe administrative principale
RICARD, Suzanne, responsable de la comptabilité

Direction de l'amélioration de l'exercice

MORIN, Julie, t.i.m., directrice à l'amélioration de l'exercice
ROY, Francine, t.i.m., coordonnatrice à l'inspection professionnelle
ANDERSON, Noëlla, adjointe administrative à l'amélioration de l'exercice
BOURCIER, Johanne, adjointe administrative au développement professionnel permanent
MORIN, Caroline adjointe administrative au développement professionnel permanent, (contractuelle depuis octobre 2011)
INIQUEZ, Ivette, adjointe administrative à l'inspection professionnelle
Line Bourgault, adjointe administrative à l'inspection professionnelle (par intérim depuis novembre 2011)

Inspecteurs

CHEVRIER, Josée, t.i.m., inspectrice (RD)
LANGEVIN, Josée, t.r.o., inspectrice contractuelle (RO)
PRÉVOST, Pierre, t.i.m., inspecteur contractuel (MN)
ARSENAULT, Lucie, t.i.m., inspectrice contractuelle (MN)
RÉMY, Evelyne, t.r.o. inspectrice contractuelle (RO)

Direction des affaires professionnelles

DUQUETTE, Emmanuelle, avocate, secrétaire générale adjointe
RHEAULT, Jean-Philippe, coordonnateur des communications et des événements
GINCHEREAU, Fanny, réceptionniste et adjointe administrative aux affaires professionnelles
BAILLARGEON, Francine réceptionniste et adjointe administrative aux affaires professionnelles (*par intérim* depuis novembre 2011)

Direction de l'admission

BROCHU, Sonia, t.i.m., Directrice à l'admission (depuis août 2011)
POISSANT, Odette B., adjointe administrative à l'admission

Syndic

PARADIS, Jacques, t.i.m.(E), syndic (jusqu'en décembre 2011)
MOREL, Yves, t.i.m., syndic (depuis janvier 2012)



Rapport de la présidente

C'est avec enthousiasme, et avec le sentiment du travail accompli, qu'à titre de présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec (Ordre), je vous présente le rapport des activités pour l'année s'étant terminée au 31 mars 2012. L'année 2011-2012 aura été marquée par la mise en place, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), des travaux d'actualisation des programmes de formation initiale dans nos trois disciplines et par l'avancement des travaux dans le dossier de l'intégration des technologues en électrophysiologie médicale (TEPM) à notre organisation. Mais vous constaterez, en prenant connaissance de ce rapport annuel, combien nombreuses ont été les réalisations de l'Ordre, encore cette année, et combien constants sont les efforts consacrés par l'Ordre à relever les défis professionnels qui émergent devant nous.

Voici donc le bilan des principales actions réalisées au regard des orientations stratégiques retenues dans l'exercice de planification stratégique 2010-2015.

Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession

Considéré comme une priorité par les membres du Conseil d'administration (CA) de l'Ordre, le dossier de la formation des membres a franchi une étape importante cette année avec la décision du MELS de procéder à la révision des trois programmes de formation initiale. C'est en février 2012 que le MELS a réalisé, pour le programme Technologie de radiodiagnostic, la première étape importante du processus de révision des programmes du MELS soit, l'*analyse de la profession*. D'une durée de deux jours, cette étape a pour objectif de dresser le portrait le plus complet possible de la fonction de travail. Nous savons que l'analyse de la profession pour le programme Technologie de médecine nucléaire aura lieu au cours du printemps 2012 et que celle de radio-oncologie devrait suivre à l'automne 2012. Nous sommes actuellement en attente du rapport de l'analyse de la profession pour le programme de radiodiagnostic. Je vous invite à suivre l'avancement des travaux de ce dossier dans la section « Membres et étudiants » de notre site Web.

Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession

Admission à la profession

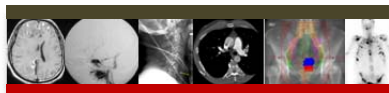
Beaucoup de mouvement cette année du côté de l'entrée à la profession. D'abord, la volonté du CA de l'Ordre de procéder à une mise à jour importante du processus de création et d'élaboration de nos examens d'admission, le nombre important de demandes d'admission à la profession, de demandes de retour à la profession ainsi que celles en provenance de pays étrangers ont contribué à la création d'une nouvelle direction à l'Ordre soit, la Direction de l'admission. Ainsi, cette nouvelle direction doit voir à l'organisation, à la réalisation et au contrôle de toutes les activités liées à l'admission à notre profession dans les trois secteurs d'activités, en plus de voir aux dossiers en lien avec la formation initiale des membres.

Concernant les examens d'admission à la profession, le CA de l'Ordre a adopté en mars 2012 une nouvelle structure pour l'élaboration de ceux-ci. Cette nouvelle structure permettra d'impliquer, dans les diverses étapes de préparation des examens d'admission, des technologues issus des milieux cliniques ainsi que des enseignants ou instituteurs cliniques en provenance de chacun des collèges qui offrent les programmes de formation initiale, le tout, sous la supervision d'experts en mesures et évaluation. Cette nouvelle façon de faire débutera en août 2012 pour la préparation des examens d'admission de juin 2013. D'ici là, la direction travaille à l'élaboration des profils d'entrée à la profession pour nos trois disciplines. Ces profils, étant élaborés en lien avec les *Normes de pratique* de l'Ordre, permettront de bâtir les nouveaux examens d'admission.

Entente France / Québec

Bien que signée en novembre 2010, ce n'est que depuis le 8 mars 2012 que l'application de l'entente France / Québec est possible, puisque c'est à cette date qu'est entré en vigueur le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre, en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications.

À ce jour, aucun permis n'a été émis dans le cadre de cette entente.



Assurer l'actualisation de la compétence des membres

L'actualisation de la compétence des membres de l'Ordre est une orientation stratégique qui est directement liée à notre mission de protection du public. À l'ère où les développements technologiques se multiplient, les technologues doivent être bien outillés pour relever les défis quotidiens de plus en plus importants. C'est donc notre rôle de bien identifier les secteurs où les besoins de formation sont plus importants et d'offrir des possibilités de développement professionnel. À cet égard, plusieurs gestes ont été posés en 2011-2012. L'un de ces gestes aura été de revoir la composition et le mandat d'un des comités de l'Ordre, soit celui du développement professionnel. Dorénavant en lien direct avec le sous-comité congrès et le sous-comité colloque et symposium en plus d'inclure des représentants du comité d'inspection professionnelle et du comité de la relève, le comité de développement professionnel peut maintenant identifier clairement la nature des besoins de formation chez les technologues. Ainsi, plusieurs nouvelles formations ont été offertes aux membres de l'Ordre, via la plateforme **FormaZone**, dans plusieurs secteurs d'activités dont : l'imagerie par résonance magnétique, l'échographie cardiaque et la mammographie numérique.

Un deuxième geste important posé afin d'assurer la plus grande accessibilité possible à la formation pour tous les membres, est celui d'offrir à nouveau un *Colloque* d'une journée et ce, dès l'automne 2012. Cet événement permettra sans doute à plusieurs technologues qui n'ont pu participer au congrès de l'Ordre de bénéficier d'une journée de formation.

Finalement, le nouveau concept de notre magazine l'Écho X qui inclut une augmentation du contenu scientifique, permettra certainement aux technologues de parfaire leurs connaissances générales en lien avec différentes thématiques. La mise en place de divers bulletins d'information informatisés (bulletins émis aux technologues, aux chefs de services, aux enseignants et aux étudiants) constitue un couloir de communication qui permettra aux membres d'être informés plus rapidement de toutes les nouveautés.

Favoriser et encadrer la pratique avancée

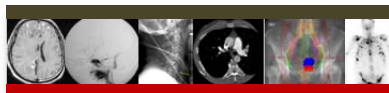
La notion de « pratique avancée » demeure toujours difficile à définir. Qu'est-ce qui constitue une pratique avancée? Où se trace la limite entre une pratique avancée et une évolution de pratique? Rassurons-nous, nous ne sommes pas les seuls à se questionner sur le sujet. Nos collègues des autres provinces et de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) se questionnent également sur le sujet. En plus de participer aux discussions pan canadiennes, l'Ordre a décidé de réunir deux groupes de réflexion composés de technologues, d'enseignants et de chefs de service qui échangeront sur les thèmes de la pratique avancée et de l'utilisation des équipements multi-modalités. Ces rencontres se dérouleront au cours de la prochaine année. D'ici là, nos dossiers de pratique avancée actuels continuent de cheminer.

Dossier des lavements barytés double contraste (LBDC)

Afin de pallier aux difficultés vécues dans le dossier du processus d'attestation de pratique avancée dans le secteur des LBDC, l'Ordre a procédé, cette année, à une révision du processus de formation. Ainsi, la mise en ligne sur **FormaZone** de la formation théorique précédant le stage pratique, ainsi que la possibilité pour le technologue de réaliser la partie pratique dans son centre, sous la supervision d'un formateur de l'Ordre, devraient permettre aux technologues intéressés d'obtenir l'attestation. De plus, comme pour tous les processus d'attestation, afin de maintenir ses compétences, le technologue attesté devra réaliser un minimum de 5 heures de formation en radiologie digestive annuellement et réaliser un minimum de 20 examens LBDC par année et ce, de façon autonome. Depuis la mise en place de ce projet, une trentaine de technologues ont été attestés.

Dossier de l'échographie

Nous aurons eu encore beaucoup de mouvements dans le secteur de l'échographie diagnostique en 2011-2012. Rappelons-nous que le 1^{er} mai 2011, l'Ordre débutait l'implantation d'un processus d'attestation, reconnaissant ainsi la compétence de certains technologues. Ce processus d'attestation visait les échographies suivantes : abdomino-pelvienne et thyroïde, doppler veineux (thrombus), doppler artériel (carotidien) et obstétricale. Il est important de se rappeler que ces attestations apportent aux technologues une plus grande autonomie professionnelle puisqu'elles permettent à ces derniers de réaliser l'examen échographique et de libérer le patient sans que ce dernier n'ait besoin d'être revu par le médecin spécialiste. Ce type de pratique a évidemment un impact sur l'organisation du travail et évidemment sur l'accessibilité des services offerts aux patients, puisqu'il maximise la performance de production d'examen. Ceci est d'autant plus important puisqu'il s'agit d'un secteur où les listes d'attente demeurent toujours imposantes. Au 31 mars 2012, 43 technologues étaient attestés au Québec.



En mars 2012, le CA de l'Ordre a pris la décision de prolonger le processus d'attestation jusqu'au 31 août 2012. Il a également décidé de mettre en place une nouvelle attestation dans le secteur de l'échographie obstétricale en lien avec la mesure de la clarté nucale. Cette nouvelle attestation répond à un besoin du Programme québécois de dépistage prénatal de la trisomie 21 qui inclut, dans le calcul de la probabilité, la mesure de la clarté nucale.

Projet d'échographie asynchrone associé au RUIS McGill

Un projet a été soumis au Collège des médecins du Québec (CMQ) et à l'Ordre par le Centre de télésanté du RUIS McGill, afin de définir les conditions qui permettraient la pratique d'exams échographiques en mode asynchrone dans les centres en régions éloignées associés à ce RUIS. La mise en place de ce protocole expérimental sera réalisée dans trois établissements de santé du RUIS McGill et identifiés par eux. Il vise évidemment à améliorer la qualité des soins, à garantir l'accessibilité pour la population du RUIS McGill à des soins spécialisés à des coûts abordables et à sécuriser la pratique des technologues en imagerie médicale dans ce contexte particulier. Il s'agit, bien entendu, d'un projet qui sollicite la participation de plusieurs acteurs, dont nous faisons partie. Ce projet sera d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession

Notre préoccupation à assumer pleinement notre mission de protection du public fait en sorte que nous devons être informés rapidement des changements à venir qui auront un impact sur les activités professionnelles que nous réalisons auprès du patient. Afin de bien compléter cette tâche, nous devons faire en sorte d'être au cœur de l'action, donc impliqués dans tous les dossiers pouvant influencer le développement de la profession. Une des réalisations concrètes en lien avec cette orientation stratégique est certainement le dossier de l'intégration des technologues en électrophysiologie médicale (TEPM) à notre organisation. Alors que nous attendions une décision de l'Assemblée nationale en décembre 2011, c'est plutôt en mars 2012 que le projet de Loi 55 concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec. Ainsi, à la Commission parlementaire du 28 mars 2012, l'Ordre et l'Association des TEPM ont déposé un avis favorable au projet de Loi. Une deuxième étape du processus a été franchie quelques jours plus tard, soit le 5 avril 2012, lorsque le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc a proposé à l'Assemblée nationale l'adoption du principe du projet de Loi. Une dernière étape reste à franchir, soit l'étude par les députés du projet de Loi, article par article. C'est donc avec impatience que nous attendons cette ultime étape concrétisant l'adoption de la loi. Avec l'entrée en vigueur de notre nouvelle Loi professionnelle, quelques 500 TEPM se joindront à notre Ordre et notre nouveau nom deviendra alors : l'*Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec*.

Pour faire en sorte d'être au cœur des débats, nous avons travaillé encore cette année, à la consolidation de nos communications avec plusieurs organismes étroitement liés avec nos champs d'activités. Plusieurs contacts ont été établis avec les organismes du système professionnel tels que : l'Office des professions du Québec, le Conseil interprofessionnel du Québec et plusieurs autres ordres professionnels. De nombreuses communications ont également été faites sur divers sujets avec les organismes directement reliés aux activités professionnelles de nos membres soit : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'Institut national de la santé publique, le Laboratoire de santé publique, le Centre d'expertise clinique en radioprotection, les Agences de santé, le Conseil québécois d'agrément et Agrément Canada.

Au **niveau canadien**, nous avons participé à toutes les activités de l'ACTRM en plus d'être en communication fréquente avec les autres associations canadiennes en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. Nous avons aussi participé aux travaux de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en radiation médicale.

Au **niveau international**, nous avons suivi les travaux de l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (AFPPE) et de l'International Society of Radiographers & Radiological Technologists (ISRRT). Finalement, les représentants de l'Ordre ont participé au congrès de la Société européenne de radiologie (ESR).



Maintenir la surveillance de l'exercice de la profession

Afin de maintenir de hauts standards de qualité et de performance en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie, l'Ordre a comme préoccupation constante de raffiner ses outils de surveillance de l'exercice de la profession. Ainsi, cette année le service d'inspection professionnelle a entamé une révision complète de ses normes de pratique dans le secteur de la radio-oncologie. De plus, une révision de certains avis de radioprotection est en cours pour le secteur du radiodiagnostic. Le CA ayant adopté en mars dernier, le nouvel avis de médecine nucléaire intitulé : « Précautions à prendre au regard des patients des services de médecine nucléaire ».

S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de la mission de l'Ordre

Comités de l'Ordre

On se souviendra qu'à l'hiver 2011, le CA avait procédé à la révision des compositions, des mandats et du fonctionnement de tous ses comités. Ainsi, cet automne, une rencontre d'information de tous les membres des comités a été organisée afin de bien les informer des modifications apportées et de présenter chacun des comités de l'Ordre. Un *Guide d'information à l'intention des membres des comités de l'Ordre* a également été distribué. Il s'agit d'un document de référence qui présente toutes les informations pertinentes et nécessaires afin que les activités des comités puissent se réaliser avec efficacité et dans le respect de tous.

Conclusion

La production d'un rapport annuel permet de faire le bilan de nos réalisations, mais il représente également un moment privilégié pour adresser des remerciements bien mérités. Je suis particulièrement fière des réalisations de l'Ordre au cours de la dernière année. La richesse et la somme des travaux effectués auront permis, encore un fois, d'assumer pleinement notre mission de protection du public. C'est pourquoi je tiens à remercier très sincèrement les membres du Conseil d'administration de l'Ordre, les membres des différents comités ainsi que les technologues experts pour leur investissement au sein des activités de l'Ordre. Un merci particulier à l'équipe de direction et à tous les employés du siège social pour leur soutien et leur grande disponibilité. Sans votre contribution essentielle à tous, la production d'un tel bilan n'aurait jamais été possible.

Danielle Boué, t.i.m.
Présidente



Conseil d'administration

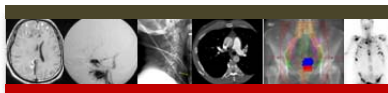
Le Conseil d'administration a tenu cinq (5) séances régulières et une séance spéciale de réflexion. Le Conseil d'administration s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 26 mai 2012. Voici les principales résolutions adoptées lors des séances :

➤ **Dossiers administratifs**

- Adoption de plusieurs politiques et procédures.
- Modification de la durée du mandat des membres du comité de développement professionnel à 2 ans.
- Adoption de la nouvelle composition du sous-comité du congrès.
- Adoption de la grille des comités 2011-2012.
- Adoption du rapport des auditeurs indépendants Charbonneau, McSween, Bonenfant pour l'année 2011.
- Adoption des rapports annuels des différents comités.
- Adoption de la nouvelle formule d'inscription au congrès de l'Ordre pour 2012.
- Reporter la date d'examen d'admission de l'Ordre au samedi 9 juin 2012.
- Retenir les services d'Yves Morel, t.i.m., à titre de syndic de l'Ordre, à compter du 2 janvier 2012 pour un contrat de 2 ans et de le nommer syndic-adjoint à compter du 1^{er} octobre 2011.

➤ **Dossiers professionnels**

- Acceptation de la refonte du projet «Lavement baryté double contraste».
- Modification du nombre d'heures reconnues pour le cours en mammographie numérique de 42 à 46 heures et du nombre d'heures de 38 à 40 pour le film écran.
- Mandater le comité exécutif à prendre les décisions urgentes dans le dossier de l'échographie.
- Rendre les décisions disciplinaires de l'Ordre accessibles sur son site Web.
- Nomination de Micheline Jetté, t.i.m. comme représentante de l'Ordre au sein du Conseil d'administration de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale.
- Nomination de Suzanne Imbeault, t.i.m., à titre d'administrateur de la région 03 pour le mandat 2011-2013 au Conseil d'administration de l'Ordre.
- Élection de Danielle Boué, t.i.m., à titre de présidente de l'Ordre pour le mandat 2011-2013.
- Élection des membres du comité exécutif pour l'année 2011-2012.
- Nomination de France Beauchamp, t.i.m. à titre de membre du comité d'inspection professionnelle en médecine nucléaire.
- Nomination de Martine Chabot, t.i.m., du secteur de la médecine nucléaire, à titre de membre invité au comité de la formation.
- Nomination de Francis Tardif, t.i.m., membre du comité Magazine en médecine nucléaire.
- Adoption du projet de règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France, en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.



- Initier les démarches afin d'encadrer le processus d'attestation en échographie.
- Acceptation du nombre d'examens réalisés comme l'un des critères de compétence pour émettre une attestation en échographie et de mandater le comité exécutif pour déterminer le nombre d'examens par attestation.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2012-2013.
- Adoption des lignes directrices permettant aux podiatres d'utiliser l'échographie dans le cadre de leur pratique professionnelle.
- Nomination de Manon Lessard à titre d'administrateur au sein du Conseil d'administration pour la région de Montréal en remplacement du poste laissé vacant par Sylvain Sirois en janvier 2012.
- Adoption d'un nouvel avis de radioprotection en médecine nucléaire.
- Adoption de la restructuration du comité des examens.
- Adoption d'une norme professionnelle en échographie qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2012 en remplacement du processus actuel d'attestation. Le processus d'attestation est prolongé jusqu'au 31 août 2012.
- Adoption de l'entente sur l'utilisation de l'échographie dans le domaine de la physiothérapie.

➤ **Dossiers financiers**

- Adoption de la grille des tarifs 2012-2013.
- Adoption des prévisions budgétaires 2012-2013.
- Adoption de la liste des ressources matérielles pour 2011-2012 et 2012-2013.
- Acquérir 2 modules de formation développés par le Dr Chelle sur les pathologies de la tête et du cou en imagerie par résonance magnétique.
- Adoption du tarif de remboursement du kilométrage à 0,43 \$ / kilomètre à compter du 1^{er} avril 2012.
- Abolition du montant minimum de 15 \$ pour les frais de transport.
- Modification de la politique des allocations de présence en y ajoutant des critères d'application.
- Remboursement des frais de déplacement et de perte de salaire d'un membre de comité, lorsque l'annulation d'une réunion a entraîné des coûts de transport et une perte de salaire.
- Mise en plan d'un appel d'offre pour obtenir les services d'une firme de spécialistes en mesures et évaluation pour la formation et l'accompagnement des membres du comité de rédaction des questions d'examens.
- Signature d'une entente de partenariat avec la Banque nationale pour une période de 3 ans.



Comité exécutif

Le comité exécutif a tenu sept (7) réunions régulières et deux (2) séances spéciales. Le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au *Code des professions*. Voici les principales résolutions :

➤ **Dossiers administratifs**

- Tenir le congrès 2013 au Hilton Lac Leamy et le congrès 2014 au Hilton Bonaventure à Montréal.
- Adoption de plusieurs politiques et procédures.
- Adoption des documents de contrôle des auditeurs indépendants.
- Renouvellement de l'entente d'assurance automobile et habitation avec Dale Parizeau Morris Mackenzie pour une période de 3 ans.
- Adoption de la liste des congrès 2011-2012, 2012-2013.
- Nomination du directeur général à titre de gestionnaire du compte Scotia McLeod au nom de l'Ordre.
- Création d'un nouveau site d'examen à Trois-Rivières afin de permettre aux étudiants du Collège Laflèche d'effectuer l'examen de l'Ordre à Trois-Rivières.
- Ajout de la clinique d'échographie de l'Outaouais au programme de visites d'inspection professionnelle générale 2011-2012.
- Mandater la trésorière pour accompagner la présidente dans les travaux portant sur le renouvellement du contrat du directeur général.
- Organisation des soirées d'assermentation en juin à Montréal et Québec seulement.
- Transfert d'un dossier de membre au syndic pour enquête.
- Ne plus transmettre de formulaire papier d'inscription au Tableau des membres et d'avis de cotisation.
- Permettre l'impartition de l'envoi des cartes de membres.
- Fixer l'examen d'admission de novembre 2012 un dimanche, afin de permettre à une étudiante d'écrire l'examen compte tenu de ses croyances religieuses.
- Renouvellement du programme d'assurance collective «Les Sur Mesures» avec Dale Parizeau Morris Mackenzie pour un an.
- Nomination de Sonia Brochu, secrétaire substitut, de Jean Bergeron et Stéphane Fréchette, scrutateurs ainsi que Francine Baillargeon, scrutateur substitut pour les élections 2012 du conseil d'administration.

➤ **Dossiers financiers**

- Contribution à la Fondation Jean-Marc Paquette pour son tournoi de golf annuel au profit du cancer du sein.
- Adoption de la proposition de placements de l'avoie des membres de Scotia McLeod.
- Remise de trois bourses de 250 \$, une par discipline, à la Fondation du Collège Ahuntsic, afin de souligner l'excellence scolaire des étudiants.
- Payer les frais du congrès, de transport et d'hébergement pour le technologue Émérite et le Mérite du CIQ, de l'année en cours, ainsi que les frais du congrès pour les années suivantes pour les technologues Émérite uniquement.
- Allocation d'un montant de 600 \$ pour le concours «Bourse de la relève», afin qu'une bourse de 200 \$ soit remise par discipline.



- Contribution financière de 1 000 \$ à la Coalition priorité cancer pour l'année 2011-2012.
- Allocation de 4 heures supplémentaires au tarif payé aux formatrices pour offrir les ateliers pratiques en contrôle de qualité en mammographie numérique.
- Engagement d'une ressource supplémentaire pour un an à raison de 30 heures par semaine, pour le secteur du développement professionnel.
- Élaboration d'un module en ligne pour l'enregistrement des étudiants.
- Exiger des frais d'ouverture de dossier de 285 \$ plus taxes pour les candidats français en fonction de l'ARM.
- Adoption du budget du congrès ECR 2012.
- Adoption du rapport financier du XXXVIII^e congrès de l'Ordre.
- Remise d'une bourse de 100 \$ à un membre à titre de soutien financier pour son ascension du Kilimandjaro dans le cadre du programme Challenge de la Société sur la recherche du cancer.
- Adoption des prévisions budgétaires du congrès 2012.
- Renouvellement de la police d'assurance des employés avec Dale Parizeau Morris Mackenzie pour l'année 2012.
- Remise de deux bourses d'excellence de 300 \$ chacune au comité organisateur du Gala de la réussite 2012 du Cégep de Rimouski, pour les élèves des niveaux 2 et 3 en technologie de radiodiagnostic.
- Adoption des prévisions budgétaires du colloque 2012.
- Accorder un budget de 6 000 \$ pour la mise à jour et la traduction des normes de pratique en radio-oncologie, ainsi que la mise à jour des documents utilisés pour le Service d'inspection professionnelle, pour effectuer le programme d'inspection et les enquêtes particulières.
- Charger un montant de 50 \$ par candidat à l'ACTRM pour couvrir les frais d'administration de son examen au Québec.
- Accorder un budget de 300 \$ au comité de la relève pour l'identification des membres de moins de 10 ans au congrès de l'Ordre.
- Remise de deux bourses de 250 \$ soit une pour le programme de technologie du radiodiagnostic et une pour le programme de technologie en radio-oncologie du Cégep de Sainte-Foy.

➤ **Dossiers professionnels**

- Adoption de l'avenant proposé par les autorités françaises, à l'arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie au Québec et des manipulateurs d'électroradiologie médicale en France.
- Imposition d'un stage de 3 jours à un membre.
- Acceptation d'une fin de stage et levée de la limitation d'exercice d'un membre.
- Acceptation de demandes d'accommodement de deux candidats pour l'examen d'admission de juin 2011.
- Nomination de Josée Tremblay, t.i.m., à titre de représentante de l'Ordre pour la visite d'agrément du Cégep de Rimouski.
- Adoption d'une fin de stage de deux membres.
- Imposition d'un deuxième stage de perfectionnement de 700 heures avec recommandation de suivre des cours dans le traitement de l'image numérique et dans la réalisation d'examen osseux, pulmonaires et abdominaux.



- Permettre des stages de perfectionnement pendant le soir et la fin de semaine, à condition que le stagiaire n'effectue pas plus de 35 heures de stage par période de 7 jours.
- Acceptation d'un stage de perfectionnement de 560 heures d'un membre.
- Acceptation d'une demande d'accommodement pour l'examen du mois de novembre.
- Développement d'une formation en ligne en échographie cardiaque répartie sur deux sessions, l'une comprenant 12 modules et l'autre 10 modules à compter de l'hiver 2012.
- Modification de la politique concernant le nombre d'heures pour le cours de base «Technique et difficultés en mammographie».
- Acceptation de plusieurs attestations en échographie.
- Signature d'un partenariat d'échange de formations en ligne avec l'Association des technologues en radiation médicale de l'Ontario, afin de permettre aux membres des deux organisations d'avoir accès aux formations au même coût que les membres des associations respectives.
- Mandater le service d'inspection professionnelle d'informer l'administration du CSSS de Montmagny-l'Islet des préoccupations de l'Ordre face à la pratique de son personnel infirmier en bloc opératoire.
- Imposition à un membre d'un examen médical, conformément à l'article 48 du Code des professions.
- Transfert de 6 dossiers au syndic pour non-respect de la politique du développement professionnel permanent.
- Élaboration des lignes directrices à l'intention des étudiants et membres atteints d'une infection hématogène, ayant un handicap physique ou un trouble psychologique.
- Création d'un groupe de travail composé des trois responsables du comité des examens existants en novembre 2011 pour l'élaboration de l'examen d'admission de juin 2012.
- Création de deux groupes de travail pour l'élaboration des profils d'entrée à la profession.
- Adoption d'une politique pour l'analyse des demandes d'accommodement des candidats à l'examen d'admission.
- Acceptation de l'utilisation de la nomenclature internationale pour l'examen d'admission à compter de juin 2013.
- Création d'un groupe de travail composé de chefs technologues, d'enseignants et de technologues des trois disciplines pour discuter des activités communes aux trois permis d'exercice.
- Rencontre avec le responsable de la clinique La Capitale au sujet de la nouvelle réglementation entourant les permis d'exercice.
- Rencontrer la propriétaire de la clinique d'échographie de l'Outaouais, afin de discuter de l'ensemble des irrégularités concernant l'exercice de la profession, mentionnées dans le rapport du comité d'inspection professionnelle.
- Ajout du CSSS Montmagny-l'Islet au programme de visites d'inspection générale 2011-2012.
- D'ordonner à un membre de se soumettre à un examen médical, afin de déterminer si sa condition psychologique lui permet d'exercer la profession et de nommer Dre Renée Fugère comme médecin représentant l'Ordre.
- Mandater le directeur général de rédiger un projet de lignes directrices qui autoriseraient les podiatres à effectuer des examens d'échographie musculosquelettique et de surface du pied.
- Mandater un membre de l'Ordre pour effectuer un sondage auprès des chefs de départements sur le respect de l'avis conjoint de l'Ordre et du Collège des médecins sur l'échographie.



- Radiation d'un membre suite à son refus de se soumettre à un examen médical comme prévu au Code des professions.
- Dispenser un technologue des obligations de formation continue lorsqu'il effectue des mesures de perfectionnement imposées ou un stage d'adaptation en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle.
- Autorisation à un étudiant atteint de l'hépatite B à poursuivre sa formation collégiale, mais l'obliger à porter des gants chaque fois qu'il devra entrer en contact avec un patient.
- Création d'un cours distinct et un examen théorique distinct en échographie pour les candidats provenant de la France dans le cadre de l'ARM.
- Accorder une autorisation spéciale d'injection de radiopharmaceutiques aux technologues en électro-physiologie médicale exerçant à l'Hôpital neurologique de Montréal, conformément au protocole signé entre l'Ordre et l'Institut neurologique de Montréal.
- Appuyer la mise en place du protocole expérimental du projet d'échographie en asynchrone aux régions éloignées et isolées du RUIS McGill pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2012.
- Proposition de la candidature de Roger Caissy, t.i.m., à titre de récipiendaire du Mérite du CIQ 2012.
- Nomination d'Isabelle Dassié, t.i.m., Roxane Duchesneau, t.i.m. et Ghislaine Laroche, t.i.m., comme formatrices en mammographie.
- Autoriser une mesure d'accommodement pour des motifs religieux à une étudiante afin qu'elle puisse écrire l'examen d'admission en juin.
- Maintien d'une décision du comité des équivalences de refuser la demande d'équivalence de formation d'un candidat.
- Imposition à un membre de suivre les cours en mammographie et de compléter un stage supervisé de deux semaines en mammographie.

Cotisation

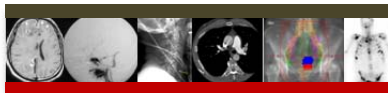
Les membres de l'Ordre ont fixé la cotisation annuelle à 370 \$ pour l'année 2012-2013. Les membres devaient effectuer le paiement au plus tard le 31 mars 2012.

Exercice illégal et usurpation de titre

L'Ordre a dû abandonner ses démarches contre une personne ayant exercé illégalement la profession de technologue en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic n'étant pas en mesure de la localiser. Deux mises en garde ont été transmises à des personnes pour exercice illégal de la profession de technologue en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic. Les deux personnes se sont conformées aux avis reçus.

Assurances responsabilités professionnelles

L'ensemble des membres adhèrent à l'assurance responsabilité professionnelle collective offerte par l'Ordre. Le montant prévu de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Une garantie supplémentaire de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres est offerte aux membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par actions.



Conciliation et arbitrage de comptes

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été soumise.

Exercice en société

Seul un membre exerce en société par actions. Toutefois, un nouveau dossier était sous étude à la fin de l'année.

Alain Crompt, t.i.m. (E), M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire



SECTION ADMISSION

La Direction à l'admission voit à l'organisation, à la réalisation et au contrôle des activités liées à l'admission, à la formation et au recrutement des candidats à l'exercice de la profession.

La direction a sous sa responsabilité le comité des examens, le comité de révision des notes, le comité des équivalences de diplôme et de formation et le comité de la formation collégiale.

Examens

Le comité a pour mandat la préparation des examens d'admission de l'Ordre.

Réunions

Le comité complet a tenu une réunion, autrement les sous-comités par discipline ont eu plusieurs réunions de travail pour concevoir et réviser les questionnaires d'examen.

Activités

Examen d'admission de l'Ordre

Taux de réussite aux examens d'admission de l'Ordre en 2011

Examen de juin 2011	
Discipline	Taux de réussite
Radiodiagnostic	83%
Radio-oncologie	79%
Médecine nucléaire	80%

Examen de novembre 2011	
Discipline	Taux de réussite
Radiodiagnostic	58%
Radio-oncologie	30%
Médecine nucléaire	75%

Permis de travail-Statistiques

Examen de juin 2011	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	266	47	30
% de réussite provinciale	83%	79%	80%
Nombre de permis émis	222	37	24
Examen de novembre 2011	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	62	10	8
% de réussite provinciale	58%	30%	75%
Nombre de permis émis	36	3	6

Abolition du comité

Le comité des examens a été aboli après la séance d'examen de novembre, car l'Ordre a adopté un nouveau processus d'élaboration de ses examens d'admission qui sera mis en application dès l'automne 2012.

Sonia Brochu, t.i.m.
Directrice à l'admission



Révision des notes

Le comité de révision des notes d'examens a la responsabilité de réviser les notes d'examens des candidats en échec aux examens d'admission de l'Ordre qui en font la demande.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises.

Activités

En juillet, le comité a analysé 29 demandes de révision : vingt en radiodiagnostic, trois en radio-oncologie et six en médecine nucléaire. Aucun des résultats n'a été modifié.

En décembre, le comité a analysé cinq demandes de révision : trois en radiodiagnostic et deux en radio-oncologie. Aucun des résultats n'a été modifié.

Sonia Brochu, t.i.m.
Directrice à l'admission

Équivalence de diplôme et de formation

Le comité a pour mandat d'étudier les dossiers des candidats en provenance des pays étrangers, afin de déterminer si une équivalence de diplôme ou de formation doit être acceptée.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de la formation des candidats formés hors Québec

Le Règlement mettant en œuvre l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles conclu entre la France et l'Ordre est entré en vigueur à l'hiver 2012.

L'Ordre a élaboré avec ses homologues canadiens des lignes directrices nationales sur le processus de reconnaissance des candidats formés hors Canada.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	17	17	0	0
hors du Canada	7	7	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	24
--	----



Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	27	0	21	6	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	21
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	27
---	-----------

Mary Ann Hopkins, t.i.m.
Responsable

Sonia Brochu, t.i.m.
Directrice à l'admission

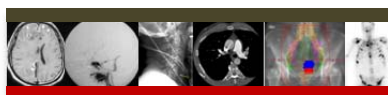
Formation collégiale

Le comité a pour fonctions de:

- revoir chaque année, à la lumière des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, il fait rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- donner son avis au Conseil d'administration en regard de la qualité de la formation:
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes
 - sur les moyens pouvant le favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.



Activités

Le comité a :

- Fait le point sur les travaux en cours au MELS au sujet de l'actualisation des programmes de formation.
- Discuté de la problématique des places de stage en radiodiagnostic.
- Rencontré l'Office des personnes handicapées du Québec afin d'être sensibilisé au besoin de formation des membres de l'Ordre ainsi que des candidats à la profession, sur l'assistance à apporter aux personnes handicapées dans le cadre d'un examen d'imagerie médicale ou de radio-oncologie.
- Recommandé au Conseil d'administration qu'il y ait un arrimage du profil d'entrée à la profession entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, les établissements d'enseignement et l'Ordre.

Jacqueline Bergeron-Gagnon, t.i.m. (E)
Responsable



SECTION AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

La Direction de l'amélioration de l'exercice a pour mandat de voir à la surveillance de l'exercice des membres et à son amélioration, en vue d'assurer la protection du public et de contribuer au développement professionnel des membres.

La direction a sous sa responsabilité le comité d'inspection professionnelle, le comité de développement professionnel, le sous-comité du congrès et le sous-comité colloque et symposium.

Inspection professionnelle

Deux instances sont responsables de l'inspection professionnelle des membres : le comité d'inspection professionnelle et le Service d'inspection professionnelle.

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment, à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Par son action, le CIP vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

Réunions

Le CIP s'est réuni à 12 reprises, dont quatre (4) par conférence téléphonique.

Activités

Programme de surveillance de l'exercice 2011-2012

	Nombre de services	Secteurs d'activités
Radiodiagnostic :		
Services et secteurs d'activités visités	10	38
Services et secteurs évalués sur l'aspect organisationnel	21	84
Médecine nucléaire	6	S/O
Radio-oncologie	2	S/O
Total	39	122

Les membres du CIP ont ajouté au programme de visites d'inspection 2011-2012 les centres suivants :

- La Clinique d'échographie de l'Outaouais
- Le CSSS de Montmagny-L'Islet

En ce qui concerne les visites d'inspection professionnelle sur place, en accord avec le nouveau processus, le programme a été réalisé à 100 %.

En ce qui concerne l'inspection professionnelle sur l'aspect organisationnel du service en radiodiagnostic :

- 33 centres ont été inspectés par l'analyse des questionnaires préalables dont les 12 centres reportés de 2010-2011;
- 11 centres sont en attente de l'analyse de leurs questionnaires (reportés au début de l'année 2012-2013).



Vérification

	Nombre
Membres visités	392
Évaluation de l'aspect organisationnel du service (membres visés)	367
Formulaires ou questionnaires transmis aux services	172
Formulaires ou questionnaires retournés à l'inspection professionnelle	172
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	46
Rapports de vérification dressés à la suite de l'analyse d'un formulaire ou d'un questionnaire	84

Dossiers ouverts suivant le processus normal du programme d'inspection

	Nombre de services
Radiodiagnostic	32
Médecine nucléaire	6
Radio-oncologie	2

Dossiers fermés avec une attestation de visite

	Nombre de services
Radiodiagnostic	18
Médecine nucléaire	7
Radio-oncologie	3

Enquêtes

Une enquête a été effectuée sur la compétence professionnelle d'un technologue en imagerie médicale exerçant en radiodiagnostic. Le CIP a adopté le rapport d'enquête et a soumis au CA, comme recommandation, que le membre devrait compléter un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles. Le CA a approuvé en totalité les recommandations du CIP.

Mise à jour des normes

Le CIP a adopté la traduction des mises à jour des normes de pratique spécifiques en médecine nucléaire et en radio-oncologie.

Inspectrices

Le CIP a recommandé la nomination des inspectrices suivantes au CE :

- ❖ Nathalie Munger, t.r.o., inspectrice en radio-oncologie.
- ❖ Marie-Josée Boulay, t.i.m. inspectrice experte en IRM.
- ❖ Manon Lessard, t.i.m. inspectrice experte en échographie.

Information au syndic

Le CIP n'a échangé aucune information avec le syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

Programme de surveillance 2012-2013

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a adopté le programme d'inspection professionnelle générale pour l'année 2012-2013. Ce programme totalise 37 centres, il s'agit de :

- 30 centres en radiodiagnostic;
- 5 centres en médecine nucléaire;
- 2 centres en radio-oncologie.



Synthèse des éléments de bonne pratique

Le CIP a rappelé aux technologues et aux autorités des services d'imagerie médicale et de radio-oncologie, les éléments suivants :

L'engagement professionnel

- Les technologues ne sont pas autorisés à émettre un diagnostic ou un rapport préliminaire au patient ou au médecin traitant. Le législateur a encadré l'exercice des professionnels en réservant une liste d'activités, pour la protection du public. Seul le médecin peut diagnostiquer une maladie et déterminer un traitement médical.

L'ordonnance

- L'article 1 du *Règlement sur les normes relatives à la forme et au contenu des ordonnances verbales ou écrites faites par un médecin*¹ précise les éléments devant apparaître sur une ordonnance délivrée par écrit par un médecin. Ces éléments sont notamment :

- Sa signature et son numéro de permis d'exercice
- La date de délivrance de l'ordonnance
- Le nom et la date de naissance du patient.

- Sensibiliser les professionnels requérants à l'importance de signer personnellement les ordonnances afin que les technologues puissent se conformer à la Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie. Le nom du médecin imprimé ou en lettres moulées ne constitue pas une signature légale.

Exceptionnellement, l'ordonnance verbale peut être indiquée. La personne habilitée à recevoir l'ordonnance (ex. : le technologue, l'infirmière) doit alors signer et remplir le document en inscrivant notamment son nom, sa signature, l'abréviation de son titre, la mention o/v (ordonnance verbale) et le nom du médecin. Cette ordonnance doit ensuite être consignée au dossier d'imagerie médicale du patient.

- Les technologues doivent prendre connaissance du contenu des ordonnances collectives existantes dans leur service.

L'imagerie numérique

- Les technologues doivent employer leur code d'utilisateur et leur mot de passe respectifs pour accéder au système RIS ou PACS. De plus, le comité rappelle l'importance de configurer un verrouillage automatique de la session ou rappeler aux utilisateurs de sortir de celle-ci, afin d'éviter que des personnes non autorisées puissent avoir accès aux systèmes.

L'identification du patient

- Le CIP recommande d'utiliser au moins deux identificateurs de patient (ex. : le nom, le prénom et la date de naissance) avant le début d'un examen ou d'un traitement.

La gestion des risques

- Des explications claires et une surveillance étroite du patient, lors d'un examen ou d'un traitement, doivent être une préoccupation majeure pour les technologues.

Méthodes d'hygiène

- Nettoyer, à l'aide d'un désinfectant² et d'un linge à usage unique, toutes les surfaces avec lesquelles la peau du patient a pu être en contact au cours d'un examen (ex. : table d'examen ou de traitement, sonde échographique).
- Établir des procédures écrites afin de suivre les recommandations du fabricant en ce qui concerne la désinfection de la sonde endocavitaire. Il est important de respecter la méthode et la durée de trempage recommandées pour une désinfection de haut niveau.

¹ Loi médicale (LRQ, c. M-9, a 19)

² L'alcool et le gluconate de chlorhexidine sont des antiseptiques et non des désinfectants efficaces pour les surfaces et le matériel



La radioprotection

- › Respecter les règles de radioprotection en utilisant les facteurs et les paramètres techniques appropriés et en favorisant l'utilisation des accessoires protecteurs dans toutes les situations qui le nécessitent.
- › Le CIP rappelle l'importance de réviser régulièrement les protocoles d'examen en collaboration avec les médecins spécialistes, afin de réduire la dose au patient tout en assurant la qualité des images.

Le Service d'inspection professionnelle

Le Service d'inspection professionnelle (SIP) a pour mandat de soutenir le comité d'inspection professionnelle dans ses activités. Pour ce faire, il coordonne, entre autres, les visites d'inspections, forme les inspecteurs et experts nommés, surveille les meilleures pratiques et répond aux questionnements des membres.

Le SIP a au cours de la dernière année :

- › Répondu à environ 525 demandes d'informations variées en provenance du public, des membres et de différents organismes. Les principaux sujets traités lors de ces demandes d'informations concernaient, entre autres :
 - les activités réservées;
 - la pratique avancée en échographie;
 - la formation LBDC;
 - les ordonnances;
 - les injections de médicaments;
 - la radioprotection.
- › Formé les trois nouvelles inspectrices.
- › Donné une conférence dans le cadre du congrès de la CIRA.
- › Coordonné et participé à l'enquête particulière sur la compétence d'un membre.
- › Rédigé, révisé des rapports et effectué le suivi des dossiers découlant des décisions du CIP.
- › Rédigé des articles dans la chronique de l'inspection professionnelle pour le magazine ÉchoX de l'Ordre.
- › Assisté à diverses formations.
- › Participé au congrès annuel de l'Ordre.
- › Analysé 251 micro-portfolios:

Dossiers traités	Non conforme	Conforme	Total
Radiodiagnostic	1	196	197
Médecine nucléaire	0	25	25
Radio-oncologie	0	29	29
Total	1	250	251

Brigitte Boisselle, t.r.o.
Présidente du CIP

Francine Roy, t.i.m.
Coordonnatrice du SIP



Développement professionnel

Le comité de développement professionnel (CDP) a pour mandat de :

- Recommander au CA les activités admissibles dans le cadre du DPP.
- Évaluer les cas de dispense de formation en cas d'exceptions.
- Faire des recommandations au CA concernant les modifications à apporter au règlement sur la formation continue obligatoire.
- Rechercher des nouvelles activités de formation dans les trois disciplines.
- Analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activités de formation.
- Déterminer la structure, le thème et le programme (conférences et activités) du congrès, des colloques et des symposiums ou toute autre activité de développement professionnel.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Le CDP a remplacé le comité de développement professionnel permanent en septembre 2011. Des changements à la structure du comité étaient requis étant donné l'entrée en vigueur d'un règlement sur la formation continue en janvier 2011 et pour mieux coordonner l'ensemble des activités de formation offertes par l'Ordre.

Le CDP a :

- Travaillé sur la mise en place de la nouvelle structure du comité.
- Analysé comment la formule du congrès pourrait être modifiée afin d'offrir plus de conférences.
- Révisé l'offre d'activité sociale dans le cadre du congrès.
- Identifié les structures, les thèmes et les programmes du congrès et du colloque 2012.
- Recommandé au CA le projet de Passeport Formation.
- Reconnu un nouveau motif de dispense.

COURS PAR CORRESPONDANCE		Session Automne	Session Hiver	Grand total annuel
		Du 1 ^{er} avril 2011 Au 31 octobre 2011	Du 31 octobre 2011 au 31 mars 2012	
Principes physiques et appareillage de base en ultrasonographie	20 h	43	23	66
Échographie obstétricale	30 h	33	24	57
Échographie abdominale et pelvienne	45 h	18	19	37
Ostéodensitométrie	45 h	9	7	16
Stage pratique en échographie	105 h à 140 h	9	5	14
Total cours correspondance		112	78	190



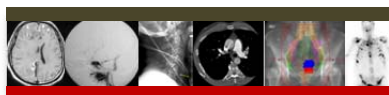
ACTIVITÉS DE FORMATION		Du 1 ^{er} avril 2011 Au 31 octobre 2011		Du 31 octobre 2011 au 31 mars 2012		Formations organisées	# Participants
		Séances de formations organisées	# participants	Séances de formations organisées	# participants		
<i>Gestion du système PACS</i>	15 h	5	25	--	--	5	25
<i>Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie</i>	15 h	--	--	2	5	2	5
Perfectionnement – <i>Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie</i>	8 h	--	--	2	3	2	3
Mammographie : <i>Technique et difficultés</i>	18 h	5	84	1	20	6	104
Atelier pratique en mammographie- <i>Contrôle de qualité numérique</i>	7 h	6	69	20	231	26	300
Perfectionnement en mammographie	14 h	4	11	3	10	7	21
Perfectionnement en échographie obstétricale	42 h	1	1	2	4	3	5
Total cours en salle		21	190	30	273	51	463



COURS EN LIGNE		Du 1 ^{er} avril 2011 Au 31 octobre 2011	Du 31 octobre 2011 au 31 mars 2012	Grand total annuel
Conférences/formations du CHUM : antérieurs à 2011 (17 variétés)	Variable	188	245	433
Conférences en ligne : congrès 2011 (10 variétés)	Variable	329	55	384
Radioprotection en mammographie	6 h	235	121	356
Contrôle de qualité en mammographie numérique	15 h	328	215	543
Technique de mammographie	15 h	N/A	298	298
L'utilisation sécuritaire des substances de contraste iodées par les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie	2 h	13	21	34
Échographie cardiaque – Module 1 et 2	40 h	N/A	5	5
IRM Essentielle	45 h	8	13	21
IRM-Avancé	50 h	2	6	8
IRM-Pathologie- Module Tête	60 h	N/A	4	4
IRM-Pathologie- Module Cou	50 h	N/A	2	2
Lavement baryté double contraste (pratique avancée)	15 h	N/A	16	16
Quiz en ligne : ÉchoX - sept 2010	1 h	271	149	420
Quiz en ligne : ÉchoX - mars 2011	30 min	421	204	625
DVD des conférences captées lors des congrès	Variable	16	12	28
Total cours en ligne		1811	1366	3177

Daniel Bourque, t.i.m.
Responsable

Julie Morin, t.i.m.
Directrice de l'amélioration de l'exercice



Congrès

Le mandat du sous-comité du congrès est de :

- Réaliser le congrès de l'Ordre, selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- Identifier des conférenciers potentiels.
- Vérifier les résumés de conférences (*abstract*).
- Identifier les activités du congrès.
- Soumettre le programme du congrès au comité de développement professionnel.
- Assurer des tâches logistiques et organisationnelles lors du congrès.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Au cours de l'année, le comité a finalisé la réalisation du congrès 2011 de l'Ordre et a travaillé sur la réalisation du congrès 2012, selon la nouvelle structure.

Congrès 2011

- Le congrès annuel 2011 de l'Ordre a eu lieu du 26 au 28 mai au Hyatt Regency de Montréal.

INSCRIPTIONS TOTALES	
Congrès Radiodiagnostic	450
Congrès Médecine nucléaire	96
Congrès Radio-oncologie	103
Séminaire Gestion	64
Séminaire Pacs	64
Séminaire Éducation	61

INSCRIPTIONS (<i>par catégorie</i>)	
Congrès seulement	542
Congrès et séminaires	107
Séminaires seulement	78
TOTAL	727



Congrès 2012

À compter de septembre 2011, le comité s'est réuni afin de préparer le congrès 2012 de l'Ordre.

Le comité a :

- élaboré le programme du congrès pour approbation par le comité de développement professionnel
- identifié des conférenciers
- choisi l'affiche du congrès

Le comité continuera ses travaux lors du congrès qui aura lieu en mai au Manoir Richelieu à La Malbaie.

La responsable du sous-comité a également participé aux réunions du comité de développement professionnel.

Marie-Pier Chagnon, t.r.o.
Responsable

Colloque et symposium

Le mandat du sous-comité colloque et symposium est de :

- Réaliser les colloques et symposiums de l'Ordre selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- Identifier des conférenciers potentiels.
- Vérifier les résumés de conférences.
- Soumettre le programme du colloque au comité de développement professionnel.

Réunions

Le comité s'est réuni à deux (2) reprises.

Activités

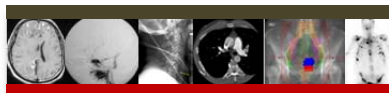
Ce comité a été créé en mai 2011 et répond à la demande des membres à l'effet que l'Ordre organise plus de formations.

Le comité s'est concentré sur l'organisation d'un colloque à l'automne 2012.

Le comité a recommandé au comité de développement professionnel une date de colloque ainsi qu'un programme centré sur l'analyse d'histoires de cas.

La responsable du sous-comité a également participé aux réunions du comité de développement professionnel.

Isabelle Geneau, t.i.m.
Responsable



SECTION AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La Direction des affaires professionnelles soutient le secrétaire général dans ses responsabilités dévolues par le Code des professions, notamment avec le Tableau des membres et conseille les différentes instances de l'Ordre sur des problématiques juridiques.

La direction est également responsable des activités de communication, des publications et des événements organisés par l'Ordre.

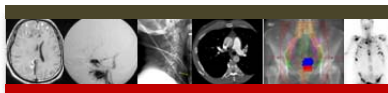
La direction a sous sa responsabilité le comité Magazine et le comité de la relève.

Statistiques sur les permis et le Tableau des membres

Permis délivrés selon la catégorie

	Nombre
Permis régulier	337
Permis temporaire	17

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	17	17	0	0
Nombre de permis temporaire délivré en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Nombre de permis restrictif temporaire délivré fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Nombre de permis spécial délivré en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	6	6	0	0



Demandes de délivrance de permis fondées sur la détention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement québécois (article 184 du Code des professions)

	Nombre
reçues	317
acceptées	317
refusées	0

Demandes de délivrance de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre
reçues	2
acceptées	2
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes de délivrance de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis ou qui n'est pas reconnu comme équivalent

	Nombre
reçues	9
acceptées	9
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	Nombre
reçues	26
acceptées	26
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Candidats à la profession ayant satisfaits les autres conditions et modalités de délivrance des permis (examen d'admission)

	Nombre
candidats ayant satisfait aux autres conditions et modalités	328
candidats ayant débuté le processus	31

Autorisations spéciales

L'Ordre n'a pas renouvelé ou accordé d'autorisation spéciale cette année.

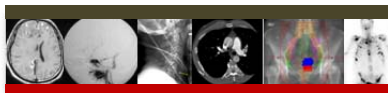
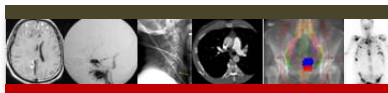


Tableau des membres au 31 mars 2012

	Nombre
Total de membres inscrits au 31 mars	5163
Membres détenant un permis régulier	5140
Membres détenant un permis temporaire	17
Membres détenant un permis restrictif	0
Membres détenant un permis restrictif temporaire	0
Membres détenant un permis spécial	6
Premières inscriptions	354
Membres dont le permis régulier a été révoqué	4
Membres dont le permis temporaire a été révoqué	0
Membres dont le permis régulier a été suspendu	0
Membres dont le permis temporaire a été suspendu	0
Membres avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Membres exerçant en société par actions	6
Membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée	0

Membres radiés du Tableau

	Nombre
Maladie	7
Reçu demande en retard	24
Invalidité	0
Maternité	76
Manque de travail	1
Réorientation de carrière	5
Retour aux études	5
Retraite	87
Sabbatique	1
Travail à l'extérieur du Québec	7
Pas de renouvellement du permis temporaire	5
Aucune raison précisée	84
Total	302



Répartition par sexe

Hommes	849
Femmes	4314

Répartition régionale

01	Bas-Saint-Laurent	183	10	Nord-du-Québec	27
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	177	11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	62
03	Capitale-Nationale	678	12	Chaudière-Appalaches	173
04	Mauricie	198	13	Laval	177
05	Estrie	254	14	Lanaudière	119
06	Montréal	1921	15	Laurentides	180
07	Outaouais	180	16	Montérégie	558
08	Abitibi-Témiscamingue	78	17	Centre-du-Québec	95
09	Côte-Nord	62		Hors du Québec	41

Me Emmanuelle Duquette
Secrétaire générale adjointe

Activités de communications et événements

L'Ordre a participé ou organisé les activités suivantes afin de promouvoir la profession auprès du public :

- Salon national de l'éducation à Montréal.
- Annonce dans le cahier spécial du *Journal de Montréal* pendant le Salon de l'éducation.
- Annonce dans *Le Devoir* pour le cahier de la Semaine des professions.
- Participer à deux reprises à l'émission de télé *Les Docteurs* (nous avons référé Francine Roy et Isabelle Geneau).
- Portrait de la profession en médecine nucléaire et en radio-oncologie dans *La Presse* (nous avons référé deux membres de la relève) ainsi qu'une annonce dans le cahier CV de *La Presse*.
- Promotion de la Semaine des technologues sous forme de napperon au sein de 40 centres hospitaliers.
- Point de vue de l'Ordre sur le problème de l'échographie dans le journal *Le Soleil*.
- Deux séances d'assermentation pour les nouveaux membres en juin (événement de plus de 1000 personnes).
- Une séance d'assermentation pour les nouveaux membres en novembre (événement d'une centaine de personnes).

Jean-Philippe Rheault,
Coordonnateur des communications et des événements



Prix

L'Ordre remet quelques prix à des membres de l'Ordre afin de souligner leur excellence dans leur domaine ou leur contribution aux activités ou publications de l'Ordre.

Technologue Émérite

Le « Prix du technologue Émérite » honore un technologue qui a rendu des services remarquables, réalisé des projets d'envergure ou contribué de façon significative au progrès de la profession et de l'Ordre. Le prix est accompagné d'une bourse de 500\$ et une inscription gratuite à vie au congrès de l'Ordre.

En 2011, le prix a été remis à Jacqueline Bergeron Gagnon, t.i.m. (E).

Jean-Paul-Rocheleau

Éric Lachance, t.i.m., a remporté le prix Jean-Paul-Rocheleau, d'une valeur 250\$, qui est remis à un technologue ayant publié un article scientifique remarquable dans le magazine ÉchoX de l'Ordre.

Marie-Thérèse-Gauthier

Ce prix de 250\$ récompense des technologues conférenciers exceptionnels à l'occasion du congrès annuel de l'Ordre pour l'originalité d'un sujet et de son contenu, la qualité de la présentation, la clarté et le dynamisme de la profession et l'intérêt pour la profession. L'Ordre attribue un prix par discipline.

Les prix ont été remis à : Estéban Espinoza, t.i.m. en médecine nucléaire, Lucie Claveau, t.r.o. en radio-oncologie et Ian Gaulin, t.i.m., Francesca Audate, t.i.m. et Marie Pouliot, t.i.m. en radiodiagnostic.

Performas

Une plaque souvenir ainsi qu'une bourse de 250\$ sont remis au candidat obtenant la meilleure note aux examens d'admission en juin dans sa discipline. En 2011, le prix Performas a été remis à : Marie-Ève Pronovost en radiodiagnostic, Pierre-Yves Paradis en médecine nucléaire et Audrey Jacques en radio-oncologie.

Me Emmanuelle Duquette
Secrétaire générale adjointe

Magazine

Afin d'améliorer le contenu de son magazine, l'Ordre a créé en 2011 un comité Magazine.

Le comité a pour mandat d'élaborer le contenu du magazine ÉchoX, choisir les thèmes de chaque numéro, identifier des auteurs potentiels d'articles et analyser et sélectionner les articles soumis.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Le comité a participé à la réalisation du magazine de septembre 2011, de décembre 2011 et de mars 2012, en proposant des articles, en sollicitant des technologues pour rédiger des articles scientifiques et en réalisant une entrevue avec deux technologues de la relève.



Bien que le mandat du comité soit d'avoir un minimum de 25% de contenu scientifique, les membres du comité ont permis d'augmenter à environ 40 % ce contenu, et ce, sans comptabiliser les articles rendus disponibles sur le site Web de l'Ordre par manque d'espace dans la publication papier de l'ÉchoX, soit un total de 8 articles scientifiques.

Cette façon de faire sera encore de mise dans l'avenir, car le comité souhaite offrir un grand contenu scientifique aux membres. Tout en favorisant la participation de technologues du Québec, le comité sollicite également des manipulateurs et médecins français ainsi que des technologues américains pour la rédaction d'articles.

Richard Lessard, t.i.m.(E)
Responsable

Relève

Le comité a pour mandat de :

- Être consulté par le CA sur des sujets d'intérêts.
- Proposer au Conseil d'administration des activités visant à faciliter l'intégration des jeunes à la profession.
- Proposer au Conseil d'administration des projets en lien avec la profession.
- À l'intérieur des budgets fixés, choisir les activités de promotion de la profession auprès des étudiants en choix de carrière.
- Proposer au Conseil d'administration des activités pour la Semaine des technologues.
- Siéger sur le comité de développement professionnel par l'entreprise de la responsable du comité.

Réunions

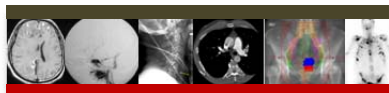
Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

Au cours de la dernière année, le comité a réalisé les activités suivantes :

- Le concours *Bourse de la relève* a été modifié dans le cadre de sa troisième édition. Au lieu de remettre une bourse commune à toutes les disciplines d'une valeur de 300\$, une bourse d'une valeur de 200\$ sera remise par discipline.
- En plus de diffuser de l'information pratique, le comité a reçu plusieurs questions, commentaires et autres des membres inscrits sur sa page Facebook. Le comité souhaite au cours de la prochaine année augmenter le nombre de membres inscrits à sa page.
- Les membres du comité ont participé une fois de plus au Salon national de l'éducation et de l'emploi de Montréal. Une belle occasion pour répondre directement aux questions des jeunes et moins jeunes sur leur choix de carrière ou d'emploi.
- Dans sa chronique « Page de la relève » du magazine ÉchoX, le comité a fait le suivi sur ses activités et réalisations en plus d'écrire sur des sujets qui le touchaient.
- Afin de promouvoir la profession, le comité a travaillé sur trois projets :
 - Dans le cadre de la Semaine des technologues, le comité a distribué auprès de 40 établissements de santé des napperons pour les cabarets de cafétéria, intégrant la nouvelle image de marque canadienne de notre profession.
 - Un T-shirt représentant un squelette en position de lotus à l'avant et l'inscription technologue en imagerie médicale ou radio-oncologie à l'endos. Celui-ci sera vendu lors du congrès de l'Ordre, de la prestation de serment et sur le site de l'Ordre.
 - Un calendrier professionnel montrant des technologues travaillant dans leurs secteurs d'activité. Le comité est en discussion avec un graphiste et sera sous peu à la recherche de bénévoles technologues pour participer à l'élaboration du calendrier. L'objectif est de finaliser le calendrier avant la Semaine des technologues et de le vendre via les boutiques et fondations des hôpitaux.

Karine Ouellet, t.i.m.
Responsable



Syndic

Le syndic est un membre d'expérience chargé d'enquêter sur la pratique des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie pour déterminer si ceux-ci ont contrevenu à leurs devoirs et obligations professionnels et le cas échéant, à déposer une plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Le syndic peut uniquement effectuer une enquête sur un membre s'il a reçu une demande d'enquête ou a des motifs de croire qu'un membre est en contravention de ses devoirs et obligations professionnels.

Le bureau du syndic est composé d'un syndic, de 6 syndics adjoints et de 2 syndics correspondants.

	Nombre
Dossiers ouverts durant la période pour une enquête	28
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	28
Dossiers ouverts durant la période pour une demande d'information	1
Total de membre(s) visé(s) par ces dossiers	1
Dossier(s) réglé(s) par la conciliation du syndic	1
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une enquête à la fin de la période	6
Dossier(s) demeurant ouvert(s) pour une demande d'information à la fin de la période	1

	Nombre
Décision de porter plainte	5
Décision de ne pas porter plainte	6

Yves Morel, t.i.m.
Syndic

Révision des plaintes

Ce comité donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Le comité n'a tenu aucune réunion durant l'année, car la seule demande de révision reçue a été transmise plusieurs mois après le délai prévu au Code des professions.

Francine Lussier, t.r.o.,
Responsable

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Conseil de discipline a été saisi de cinq dossiers et a tenu sept (7) audiences. Toutes les décisions rendues par le Conseil respectaient le délai de 90 jours prévu au Code des professions et aucune n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions.



Dans le premier dossier, le Conseil de discipline a tenu une audience suite à une plainte déposée par le syndic portant sur un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le Conseil a reconnu la culpabilité du membre et l'a condamné au paiement d'amendes et des frais et débours. La décision du Conseil n'a pas été portée en appel devant le Tribunal des professions.

Dans le second dossier, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte déposée par le syndic portant sur un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et sur le fait de ne pas avoir collaboré avec le syndic ou le secrétaire de l'Ordre. Le conseil a tenu une première audience pour entendre une requête en radiation provisoire. Dans sa décision, le Conseil a ordonné la radiation provisoire du membre et un avis a été publié dans un journal local afin d'informer le public de ces faits. Le Conseil a tenu une deuxième audience pour entendre les parties sur la culpabilité. Le Conseil a reconnu le membre coupable de tous les chefs d'accusation. Le Conseil a tenu une troisième audience pour entendre les parties sur les sanctions. Le tout est en délibéré.

Dans le troisième dossier, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte par le syndic portant sur un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et sur le fait de ne pas avoir collaboré avec le syndic ou le secrétaire de l'Ordre. Le Conseil a tenu une première audience pour entendre la requête en radiation provisoire. Dans sa décision, le Conseil a accordé la demande de retrait de la requête présentée par le procureur du syndic. Le Conseil a tenu une deuxième audience pour entendre les parties sur la culpabilité. Le Conseil a reconnu le membre coupable de tous les chefs d'accusation. Le Conseil a tenu une troisième audience pour entendre les parties sur les sanctions. Le tout est en délibéré.

Dans le quatrième dossier, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte portée par le syndic portant sur un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession et sur un acte mettant la santé et la sécurité d'une patiente à risque. Le Conseil de discipline n'a pas encore siégé.

Dans le cinquième dossier, le Conseil de discipline a été saisi d'une plainte portée par le syndic portant sur un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le Conseil de discipline n'a pas encore siégé.

Me Emmanuelle Duquette
Secrétaire générale adjointe et
Secrétaire du Conseil de discipline



Vérification

Le comité de vérification a pour mandat de :

- vérifier de façon périodique la conformité de l'application et de la pertinence des politiques et procédures de l'Ordre concernant les finances de l'Ordre.
- évaluer l'évolution de la situation financière de l'Ordre.
- examiner toute autre question d'ordre financier à la demande du Conseil d'administration ou du comité exécutif ou de sa propre initiative.
- s'assurer de la conformité des décisions du comité exécutif et du Conseil d'administration selon le budget approuvé.
- faire rapport de ses activités aux séances du conseil d'administration en décembre et en mai de chaque année.

Réunions

Le comité s'est réuni à trois (3) reprises.

Activités

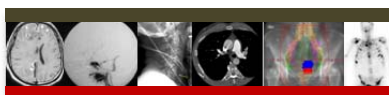
Le comité a pendant ses rencontres :

- Préparé la présentation de la trésorière à l'assemblée générale annuelle des membres en mai 2011 qui était divisée en quatre volets : contrôle interne, suivis budgétaires et suivis des décisions du CA-CE ainsi que les outils de vérification.
- Effectué la vérification habituelle des dépenses et des revenus mensuels.
- Effectué un suivi budgétaire à l'égard des dépenses encourues dans le cadre des dossiers de la planification stratégique.
- Mis en place des rapports mensuels de vérification.
- Proposé des modifications :
 - À la tarification du remboursement des kilométrages des collaborateurs, de la présidence et du directeur général afin d'ajuster les tarifs à ceux proposés par le Conseil du Trésor.
 - Aux modalités de remboursement sur les inscriptions tardives au congrès pour les membres de comités.
 - Aux modalités de remboursement autorisé lors d'annulation de réunions.

Selon les vérifications effectuées, les dépenses sont conformes aux politiques et procédures établies. Toutefois, certaines demandes de remboursements arrivent tardivement par rapport à la date des activités, d'où l'application plus serrée du délai de 30 jours pour faciliter les suivis.

Un avis a été transmis à toutes les personnes réclamant le remboursement de salaires ou de dépenses, sur l'importance de soumettre des pièces justificatives.

Nicole Felx, t.i.m.
Trésorière



**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE
MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2012

Sommaire	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5 et 6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration de
**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'Ordre des Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2012**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **L'Ordre des Technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec**, au **31 mars 2012**, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes comptables généralement reconnus du Canada.



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF DE COMPTABLES AGRÉÉS³
Terrebonne, le 14 mai 2012

¹ Léo Bonenfant, c.a. auditeur

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE
ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC**

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012**

	2012					2011	
	<i>Fonds d'administration générale</i>	<i>Fonds de projets spéciaux</i>	<i>Fonds LBDC</i>	<i>Fonds de soutien à la formation et à la recherche</i>	<i>Fonds stabilisation</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
PRODUITS							
Cotisations des membres	1 855 671	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1 855 671	\$ 1 736 275
Inscriptions et admissions à la pratique	56 057	-	-	-	-	56 057	39 173
Examens et révisions	300 308	-	-	-	-	300 308	212 004
Formation continue	333 550	-	-	-	-	333 550	115 791
Congrès, colloques et symposiums	205 180	-	-	-	-	205 180	135 236
Publicité et revues	11 430	-	-	-	-	11 430	10 325
Placements	20 112	-	-	-	398	20 510	16 086
Autres revenus	128 512	92 115	3 500	2 500	17 513	244 140	131 510
	2 910 820	92 115	3 500	2 500	17 911	3 026 846	2 396 400
CHARGES							
Administration générale	871 416	-	-	-	-	871 416	730 630
Amélioration de l'exercice							
Inspection professionnelle	377 405	-	-	-	-	377 405	407 934
Développement professionnel permanent	516 458	-	-	-	-	516 458	353 900
Congrès, colloques et symposiums	242 763	-	-	-	-	242 763	131 596
Admission à la profession	257 376	-	-	-	-	257 376	282 885
Affaires professionnelles							
Comités des affaires professionnelles	21 686	-	-	-	-	21 686	26 352
Communications et événements	260 314	-	-	-	-	260 314	154 349
Fonction disciplinaire							
Syndic, discipline et enquête	111 273	-	-	-	-	111 273	78 645
Autres charges	-	92 115	3 434	-	-	95 549	41 118
	2 658 691	92 115	3 434	-	-	2 754 240	2 207 411
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	252 129	\$ -	\$ 66	\$ 2 500	\$ 17 911	\$ 272 606	\$ 188 989
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

	2012							2011	
	<i>Fonds d'administration générale</i>			<i>Fonds de projets spéciaux</i>	<i>Fonds LBDC</i>	<i>Fonds de soutien à la formation et à la recherche</i>		<i>Total</i>	
	<i>Investis en immobilisations</i>	<i>Non affectés</i>	<i>Affectés</i>			<i>Fonds stabilisation</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	114 988 \$	305 406 \$	9 828 \$	29 412 \$	6 937 \$	10 000 \$	32 101 \$	508 672 \$	319 683 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(45 454)	297 583	-	-	66	2 500	17 911	272 606	188 989
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS (note 10)	94 192	(94 192)	-	-	-	-	-	-	-
VIREMENTS INTERFONDS (note 10)	7 179	(7 179)	-	-	-	-	-	-	-
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 10)	-	(5 169)	5 169	-	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	170 905 \$	496 449 \$	14 997 \$	29 412 \$	7 003 \$	12 500 \$	50 012 \$	781 278 \$	508 672 \$
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
AU 31 MARS 2012

	2012						2011
	<i>Fonds d'administration générale</i>	<i>Fonds de projets spéciaux</i>	<i>Fonds LBDC</i>	<i>Fonds de soutien à la formation et à la recherche</i>	<i>Fonds stabilisation</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	2 612 222	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 2 612 222	\$ 2 745 222
Créances (note 4)	116 317	-	-	2 500	-	118 817	57 607
Frais payés d'avance	98 221	-	-	-	-	98 221	69 707
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	214 150	-	-	-	-	214 150	-
Avances au fonds d'administration générale (note 10)	-	-	7 003	-	-	7 003	6 937
Avances au fonds projets spéciaux (note 10)	-	29 412	-	-	-	29 412	29 412
Avances au fonds de soutien à la formation et à la recherche (note 10)	-	-	-	10 000	-	10 000	7 500
	3 040 910	29 412	7 003	12 500	-	3 089 825	2 916 385
PLACEMENTS (note 5)	300 000	-	-	-	50 012	350 012	32 101
IMMOBILISATIONS (note 6)	109 602	-	-	-	-	109 602	85 480
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	61 303	-	-	-	-	61 303	36 687
	3 511 815	\$ 29 412	\$ 7 003	\$ 12 500	\$ 50 012	\$ 3 610 742	\$ 3 070 653
	=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

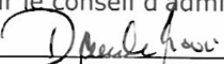
BILAN
AU 31 MARS 2012

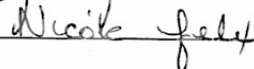
	2012					2011
	<i>Fonds d'administration générale</i>	<i>Fonds de projets spéciaux</i>	<i>Fonds LBDC</i>	<i>Fonds de soutien à la formation et à la recherche</i>	<i>Fonds stabilisation</i>	<i>Total</i>
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 8)	676 064 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	676 064 \$
Produits perçus d'avance	1 989 007	-	-	-	-	1 989 007
Apports reportés (note 9)	117 978	-	-	-	-	117 978
Dû au fonds d'administration générale (note 10)	29 412	-	-	-	-	29 412
Dû au fonds LBDC (note 10)	7 003	-	-	-	-	7 003
Dû au fonds de soutien à la formation et à la recherche (note 10)	10 000	-	-	-	-	10 000
	2 829 464	-	-	-	-	2 829 464
ACTIFS NET						
Investis en immobilisations	170 905	-	-	-	-	170 905
Non affectés	496 449	-	-	-	-	496 449
Affectés	14 997	-	-	-	-	14 997
Fonds projets spéciaux	-	29 412	-	-	-	29 412
Fonds LBDC	-	-	7 003	-	-	7 003
Fonds stabilisation	-	-	-	-	50 012	50 012
Fonds de soutien à la formation et à la recherche	-	-	-	12 500	-	12 500
	682 351	29 412	7 003	12 500	50 012	781 278
	3 511 815 \$	29 412 \$	7 003 \$	12 500 \$	50 012 \$	3 610 742 \$
	=====	=====	=====	=====	=====	=====

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

2012

2011

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	272 606 \$	188 989 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Dotation aux amortissements - immobilisations	25 624	22 335
Dotation aux amortissements – actifs incorporels	<u>19 830</u>	<u>27 891</u>
	318 060	239 215
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	<u>175 193</u>	<u>239 300</u>

**RENTRÉES DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE
FONCTIONNEMENT**

493 253	478 515
----------------	---------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions de placements	(532 061)	(9 171)
Acquisitions d'immobilisations	(49 747)	(23 603)
Acquisitions d'actifs incorporels	<u>(44 445)</u>	<u>(21 138)</u>

**SORTIES DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS
D'INVESTISSEMENT**

(626 253)	(53 912)
-----------	----------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

-	-
---	---

**AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET
ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

(133 000)	424 603
-----------	---------

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT
DE L'EXERCICE**

<u>2 745 222</u>	<u>2 320 619</u>
------------------	------------------

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN
DE L'EXERCICE**

2 612 222 \$	2 745 222 \$
=====	=====

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	2 612 222 \$	2 745 222 \$
	=====	=====

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012**

1 - FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

La Loi constitutive de l'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC (anciennement l'Ordre des Technologues en radiologie du Québec) est la Loi sur les technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie. L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE ET EN RADIO-ONCOLOGIE DU QUÉBEC est un ordre professionnel dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession de technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des apports

L'organisme utilise la méthode du report. Selon cette méthode, les apports (subventions et dons) grevés d'affectation sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentées dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de soutien à la formation et à la recherche est destiné à promouvoir la formation et la recherche. Les produits et les charges afférents à cette formation et à la recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de garantir la stabilité des primes futures. Il représente les montants rétrocédés par les assureurs du régime de même que les revenus de placements y afférents. Le fonds est géré par la société d'assurance : le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada, diminué de 0,5%. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et 3863, *Instruments financier présentation*, ou d'appliquer le chapitre 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. L'Organisme a décidé d'appliquer le chapitre 3861.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes. L'évaluation initiale de tous les instruments financiers s'effectue à la juste valeur. Par la suite, les modes d'évaluation ultérieure sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Actif / passif financier	Catégorie	Évaluation
Encaisse	Détenus à des fins de transactions	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût
Placements	Détenu jusqu'à échéance	Coût
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et passifs financiers.

Encaisse, créances et créditeurs :

La valeur comptable de chaque élément correspond approximativement à sa juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Placements :

La juste valeur des placements ne représente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Compte tenu du fait que la corporation est un organisme de bienfaisance à but non lucratif, celle-ci est exempte des impôts sur le revenu.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées indiqués ci-dessous.

	<u>Durée</u>
Logiciels	4 ans
Site web	4 ans
Contenu de cours	5 ans

3 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE

DU FONDS DE ROULEMENT 2012 2011

Créances	(61 210) \$	(3 336) \$
Frais payés d'avance	(28 514)	(3 122)
Créditeurs	14 805	122 683
Produits perçus d'avance	172 227	139 693
Apports reportés	<u>77 885</u>	<u>(16 618)</u>
	175 193 \$	239 300 \$
	=====	=====

4 - CRÉANCES

2012

2011

Intérêts courus à recevoir	1 115 \$	1 071 \$
Ristournes à recevoir	-	3 776
Autres créances	<u>117 702</u>	<u>52 760</u>
	118 817 \$	57 607 \$
	=====	=====

5 - PLACEMENTS

2012

2011

Obligations ScotiaMcLeod		
Pacific & Western Bank of Canada, 1.910%, échéant le 28/05/2012 (valeur marchande: 100 000 \$)	100 000 \$	- \$
Dundee Bank of Canada, 2.600%, échéant le 27/05/2014 (valeur marchande: 66 666 \$)	66 666	-
Bank of Nova Scotia, 2.600%, échéant le 27/05/2014 (valeur marchande: 100 000 \$)	<u>100 000</u>	<u>-</u>
Solde reporté	<u>266 666 \$</u>	<u>- \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

5 - PLACEMENTS (suite)	2012	2011
Solde reporté	266 666 \$	- \$
Obligations ScotiaMcLeod (suite)		
Homequity Bank, 1.850%, échéant le 28/05/2012 (valeur marchande: 66 667 \$)	66 667	-
Canadian Western Bank, 2.250%, échéant le 27/05/2013 (valeur marchande: 100 000 \$)	100 000	-
B2B Trust, 2.200%, échéant le 27/05/2013 (valeur marchande: 66 667 \$)	66 667	-
Fonds d'obligations à court terme Dynamic ScotiaMcLeod	14 150	-
Fonds stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada, diminué de 0.5%, terme 5 ans. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.	<u>50 012</u>	<u>32 101</u>
	564 162	32 101
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>214 150</u>	-
	350 012 \$	32 101 \$
	=====	=====

6 - IMMOBILISATIONS	2012			2011
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Tableaux d'œuvres d'arts	8 593	-	8 593	7 180
Mobilier et équipement	274 102 \$	213 031 \$	61 071 \$	46 204 \$
Matériel informatique	144 735	114 278	30 457	20 414
Améliorations locatives	<u>28 554</u>	<u>19 073</u>	<u>9 481</u>	<u>11 682</u>
	455 984 \$	346 382 \$	109 602 \$	85 480 \$
	=====	=====	=====	=====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 22 690 \$ et 2 934 \$ à l'inspection professionnelle (21 625 \$ et 710 \$ respectivement en 2011).

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

7 - ACTIFS INCORPORELS	2012		2011	
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
À durée de vie définie				
Logiciels	125 787 \$	111 985 \$	13 802 \$	11 747 \$
Site web	150 538	135 029	15 509	24 940
Contenu de cours	<u>35 547</u>	<u>3 555</u>	<u>31 992</u>	<u>-</u>
	311 872 \$	250 569 \$	61 303 \$	36 687 \$
	=====	=====	=====	=====

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 16 275 \$, 3 555 \$ au développement professionnel et 0 \$ à l'admission à la profession (27 366 \$, 0 \$ et 525 \$ respectivement en 2011).

8 - CRÉDITEURS	2012	2011
Fournisseurs et frais courus à payer	175 111 \$	177 550 \$
Sommes à remettre à l'État - Taxes de vente à payer	267 378	221 222
Salaires à payer	74 940	100 600
Cotisations d'assurances perçues d'avance	51 938	48 708
Contributions à l'Office des professions du Québec	<u>106 697</u>	<u>113 179</u>
	676 064 \$	661 259 \$
	=====	=====

9 - APPORTS REPORTÉS	2012	2011
SOLDE D'OUVERTURE – développement professionnel permanent	28 513 \$	45 131 \$
Subvention reçue concernant le développement professionnel permanent	<u>23 000</u>	<u>23 000</u>
	51 513	68 131
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(13 788)</u>	<u>(39 618)</u>
SOLDE DE CLÔTURE – développement professionnel permanent	<u>37 725</u>	<u>28 513</u>
Solde reporté	<u>37 725 \$</u>	<u>28 513 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

9 - APPORTS REPORTÉS (suite)	2012	2011
Solde reporté	37 725 \$	28 513 \$
SOLDE D'OUVERTURE – mammographie	-	-
Subvention reçue concernant la mammographie	<u>147 000</u>	<u>77 000</u>
	147 000	77 000
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>(78 327)</u>	<u>(77 000)</u>
SOLDE DE CLÔTURE – mammographie	<u>68 673</u>	-
SOLDE D'OUVERTURE – candidat étranger	11 580	11 580
Subvention reçue concernant la reconnaissance de candidat étranger	<u>-</u>	<u>-</u>
	11 580	11 580
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE DE CLÔTURE – candidat étranger	<u>11 580</u>	11 580
SOLDE D'OUVERTURE – appui à la mobilité de la main d'œuvre	-	-
Subvention reçue concernant l'appui à la mobilité de la main d'œuvre	<u>-</u>	<u>12 573</u>
	-	12 573
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	<u>-</u>	<u>(12 573)</u>
SOLDE DE CLÔTURE – appui à la mobilité de la main d'œuvre	<u>-</u>	-
	117 978 \$	40 093 \$
	=====	=====

10 - VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 49 747 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'immobilisations, de 44 445 \$ pour l'acquisition d'actifs incorporels et de 7 179 \$ pour le reclassement des tableaux d'œuvres d'arts en immobilisations.

De plus, le conseil d'administration a autorisé l'affectation d'origine interne de 1 \$ par membre pour les années 2009 à 2015 pour financer l'ensemble des activités entourant le 75^e anniversaire de l'Ordre. Le montant accumulé au 31 mars 2012 est de 14 997 \$ (9 828 \$ en 2011).

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2012

11 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est engagé en vertu de contrats de location, échéants le 30 juin 2020, pour la location de locaux administratifs pour un montant de 1 043 377 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2013 - 210 692 \$	2014 - 202 277 \$	2015 - 208 194 \$
2016 - 211 107 \$	2017 - 211 107 \$	

12 - POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2012.

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement aucune mauvaise créance.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux obligations est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres d'institutions financières.

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2012.